

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-119-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le cinq novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

N° 119/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 octobre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 novembre 2024

Objet de la délibération :

Contingent aide sociale

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	34
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	10
· Non excusé(e)s :	13
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Fabienne ARNOUX, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Benoit HUGON à Colette GROLEAU, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER

Procuration

Suppléé(e)s

Florence PAUL par Claude MARECHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY
Dominique BERION, Claude CHATELAIN, Alexandre COULET, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascal DUGOURD, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Jean-Michel LIEVREMONT, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON

Excusé(e)

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Angèle LIME, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNERY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Marc JACQUOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Historiquement, pour financer les dépenses d'aide sociale du Département, le gouvernement a effectué un prélèvement sur la DGF des communes.

Compte tenu de la prise de compétence action sociale par la CCPO en 1999, celle-ci devait rembourser la somme prélevée aux communes, soit pour 2024 les 11 remboursements obligatoires suivants :

COMMUNES	MONTANT	COMMUNES	MONTANT
CADEMENE	823 €	MONTGESOYE	9 474 €
CHANTRANS	4 582 €	ORNANS	128 455 €
CHASSAGNE SAINT DENIS	1 568 €		
L'HOPITAL DU GROSBOIS	4 652 €	SCEY-MAISIERES	4 319 €
LODS	10 845 €	TARCENAY FOUCHERANS	13 053 €
MALBRANS	1 683 €	VUILLAFANS	17 236 €
			TOTAL 196 690 €

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le reversement aux communes créatrices de la CCPO de la somme prélevée sur leur DGF au titre du contingent d'aide sociale 2024.

Fait et délibéré en séance, le 05.11.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-119-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024